

Règlements du concours

Concours : Des prises de vue à couper le souffle – 500 \$ en prix à gagner. Envoyez nous votre plus belle photo prise sur le territoire de Kamouraska-L'Islet et courez la chance de gagner l'un de nos trois prix de participation : 1^{re} place, 300 \$; 2^e place, 150 \$; 3^e place, 50 \$.

Pour voir des exemples de photos à couper le souffle, cliquez ici.

Règlements de participation :

- Le concours s'adresse à tous, en autant que vous soyez âgé de 18 ans ou plus
- Une seule photo par participant sera acceptée.
- Les employés et administrateurs du journal Le Placoteux, ainsi que les membres de leur famille immédiate ne peuvent pas participer au concours
- La photo doit avoir été prise sur le territoire de la MRC de Kamouraska ou de la MRC de L'Islet, entre le 1^{er} mai 2010 et le 30 septembre 2010.
- Seules les photos expédiées avant le 30 septembre 2010, à 16 h, seront acceptées.
- Les photos doivent représenter des **images statiques**¹, c'est-à-dire des paysages, ou encore des bâtiments, en autant qu'ils soient des lieux publics. Les photos de résidences privées ne sont pas acceptées, si elles représentent l'élément-clé de votre prise de vue. Par contre, si des résidences privées apparaissent sur votre photo, dans une perspective générale, elles seront acceptées (ex : Plusieurs chalets en bord de fleuve).
- Vous acceptez que Le Placoteux utilise votre photo dans son Album Photo du site Internet www.leplacoteux.com ou dans tout autre de ses publications, tout en vous attribuant le crédit photo.
- Seules les photos expédiées par courriel à montage@leplacoteux.com seront acceptées. Vous devez joindre, lors de l'envoi de votre photo : Votre nom, adresse complète, numéro de téléphone et votre âge. Vous devez aussi joindre les détails suivants : la municipalité, le site et la date de la prise de vue. Une courte description de votre photo, sans être obligatoire, sera appréciée (maximum 50 mots).
- Ne pas retravailler votre photo numérique avant l'envoi pour en conserver sa pleine résolution
- L'équipe du Placoteux se réserve le droit d'accepter ou de refuser les photos, selon les règlements de participation.

Surveillez dès la mi-septembre 2010 le site www.leplacoteux.com pour connaître la méthode et les règlements de votation.

¹ Nous entendons par image statique une prise de vue qui peut être reprise à tout moment avec les principaux éléments. Sont donc exclues, les photos des festivals, d'événements ou de personnes.